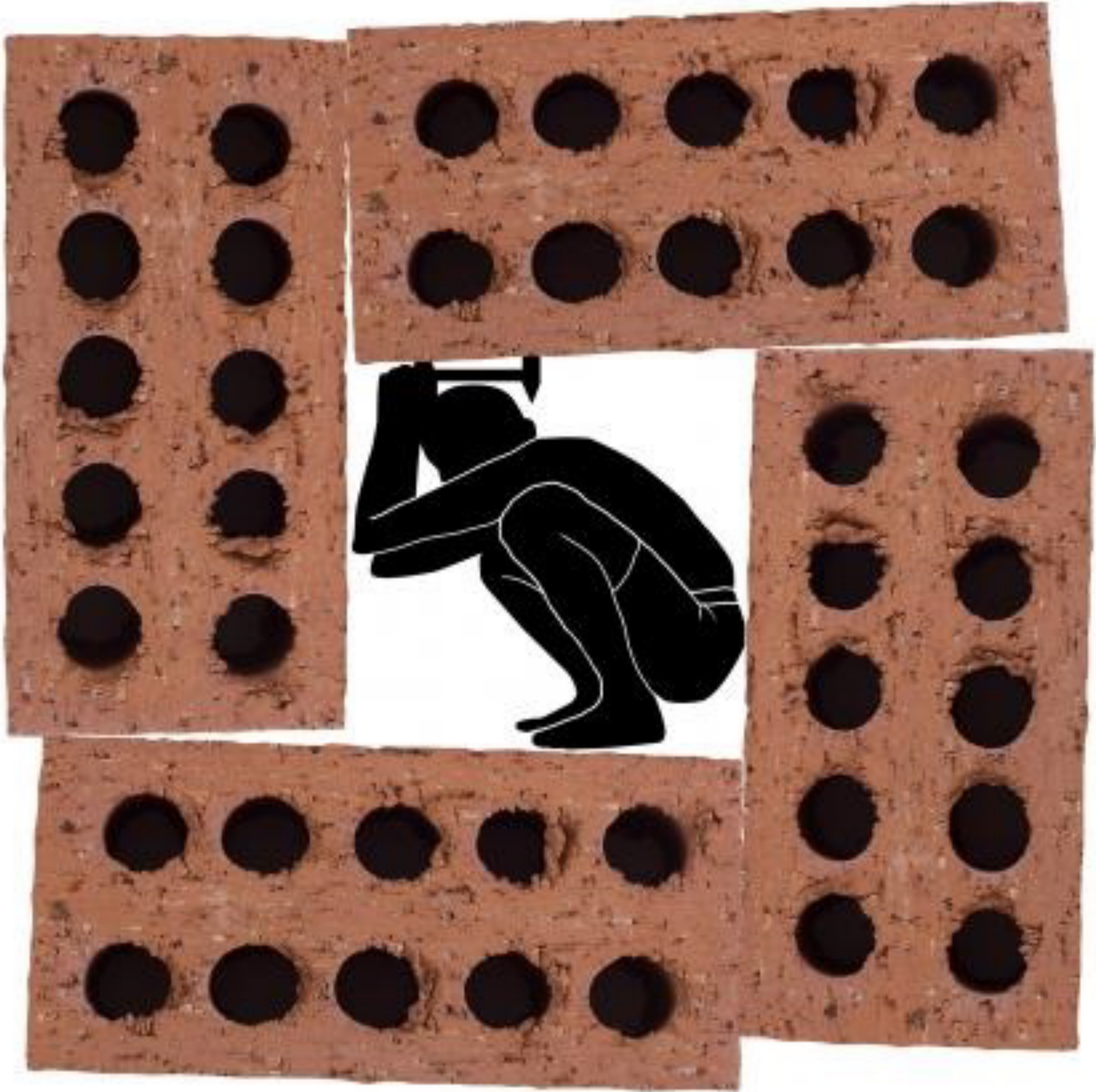


Les incriminés peuvent-ils être défendus ?

Loi 2015 -031 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes



© Poster For Tomorrow / Coffey Edward

Oui, absolument ! Tout le monde a droit à la justice ! Voilà pourquoi les victimes des infractions peuvent bénéficier d'une assistance judiciaire eux aussi.